



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine-Maritime

Mairie d'Anceaumeville

105 Place Evode Chevalier - 76710

Tél. : 02 35 32 59 72

Mél. : anceaumeville.mairie@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS****Séance du 8 septembre 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 8 septembre à vingt heures, se sont réunis, à l'annexe du restaurant scolaire dans le centre socioculturel Guy de Maupassant, ouvert au public, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Gripon Cyrille, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués par mail le 4 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15**Nombre de conseillers présents : 12****Quorum atteint : oui****Absents : 3****Procurations : 3****Nombre de votes : 15**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAMPALLOU Estelle, DOUILLET Frédéric, DOUILLET Vincent, FOUCAULT Yves, GRIPON Cyrille, GUILLAUMIN Delphine, HOYÉ Benjamin, JOVELIN Vincent, LARCHEVEQUE Carole, ROBERT Gaëlle, TORCHY Odile, VASSEUR Fanny.

Etaient absents excusés : M. DIEUL Philippe, Mme GUILLAUMIN Clara, Mme HAMEL Laurence.

Etaient absents :

Procurations : M. DIEUL Philippe donne pouvoir à Mme Gaëlle ROBERT, Mme GUILLAUMIN Clara donne pouvoir à Mme Delphine GUILLAUMIN, Mme HAMEL Laurence donne pouvoir à M. Vincent DOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : M. DOUILLET Frédéric.

➤ **2026-37 : Choix d'une entreprise pour l'installation de pompes à chaleur à l'école Camille Claudel et demandes de subventions au titre de la DETR et du Fonds Vert**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration du confort thermique et de la performance énergétique de l'école Camille Claudel, la commune a sollicité plusieurs entreprises pour l'installation et la mise en service de pompes à chaleur air/air dans trois salles de classe.

Après examen des propositions reçues, les offres suivantes ont été présentées :

- **Société TL Réfrigération** : montant de **22 486,44 € HT**, soit **26 983,74 € TTC** ;
- **Société Duhamel Thermic**, au travers de trois devis :

- devis n° 1 : **7 977,85 € HT** ;
- devis n° 2 : **5 476,11 € HT** ;
- devis n° 3 : **9 081,15 € HT** ;
- soit un montant total de **22 535,11 € HT**, soit **27 042,13 € TTC**.

Après analyse des propositions techniques et financières, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de la **société Duhamel Thermic**

Cette opération a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, le confort thermique des locaux scolaires, notamment lors des périodes de fortes chaleurs, ainsi que la performance énergétique du bâtiment.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux à l'école Camille Claudel ;

Considérant l'intérêt de cette opération au regard de l'amélioration du confort thermique et de la performance énergétique du bâtiment scolaire ;

Considérant l'analyse comparative des offres reçues ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : Choix de l'entreprise

De retenir l'offre de la **société Duhamel Thermic** pour la réalisation des travaux d'installation et de mise en service de pompes à chaleur air/air dans trois salles de classe de l'école Camille Claudel, pour un montant de 22 535,11 € HT, soit 27 042,13 € TTC.

Article 2 : Plan de financement prévisionnel

D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Dépenses	Montant HT
Installation et mise en service de pompes à chaleur air/air	22 535,11 €
TOTAL HT	22 535,11 €
Recettes	Montant prévisionnel
Fonds Vert – 20 % sollicités	4 507,02 €
DETR – de 20 % à 30 % sollicités	4 507,02 € à 6 760,53 €
Autofinancement communal	Solde
TOTAL	22 535,11 €

Les montants de subventions indiqués dans le présent plan de financement sont prévisionnels. Ils seront ajustés en fonction des décisions d'attribution des différents financeurs.

Article 3 : Demande de subvention au titre de la DETR

De solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** pour la réalisation de cette opération, selon un taux compris entre **20 % et 30 % du montant HT des travaux**, soit une subvention prévisionnelle au taux le plus élevé possible.

Article 4 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert

De solliciter auprès de l'État une subvention au titre du **Fonds Vert**, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et de l'amélioration du confort thermique des établissements scolaires.

Article 5 : Autorisation donnée au Maire

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi des dossiers de demande de subvention ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : Inscription budgétaire

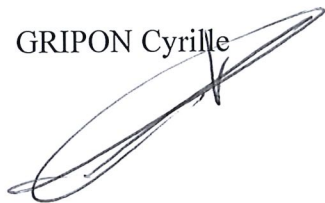
Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire,

GRIPON Cyrille



Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,

DOUILLET Frédéric

